

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS113

présenté par

Mme Rixain, Mme Khattabi, M. Baichère, M. Bouyx, Mme Brunet, M. Gouffier-Cha,
Mme Khedher, Mme Lazaar, Mme Mauborgne, Mme Oppelt, Mme Panonacle, Mme Rauch,
M. Roseren, Mme Valetta Ardisson, Mme Vanceunebrock et M. Vignal

ARTICLE 47

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.